

Formulaire type A (pour un logement individuel): pour une intervention sur la facture de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage

Intervention valable pour une livraison effectuée entre le 15.11.2021 et le 31.03.2023.

Nom _____ Prénom _____

Numéro de registre national _____ - _____ - _____

Adresse du domicile principal à la date de la livraison :

Rue + n° + boîte _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de compte bancaire sur lequel le montant peut être versé IBAN : _____

Je n'ai pas de numéro de compte IBAN, je souhaite recevoir un chèque circulaire par la poste.

GSM** : _____ E-mail** : _____

*** l'un des deux doit être complété*

Numéro d'entreprise du distributeur : _____

Numéro de client : _____

Numéro de la facture : _____

Date de la facture : _____

Date de livraison : _____

Documents à joindre :

- Copie de la facture de la dernière livraison de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage
- Preuve de paiement de la facture ou décompte du distributeur en cas de paiement échelonné prouvant que l'ayant droit est en ordre de paiement

N° d'entreprise : 0314.595.348 / E-mail : chequemazout@economie.fgov.be / Infos : chequemazout.economie.fgov.be

- En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient traitées aux fins suivantes : le service concerné recueille uniquement les données pour traiter le paiement de l'intervention (chèque de 300 euros – gasoil/propane destiné au chauffage). Ces données sont conservées pendant le délai légal imposé.

Je, soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur que les informations saisies sont correctes et avoir introduit une seule demande d'intervention auprès du SPF Economie.

Date : _____

Signature : _____

Formulaire à envoyer **par courrier recommandé** à l'adresse suivante :
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'Energie - Cellule prime Mazout 300 euros
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

Informations sur le traitement et la conservation de vos données personnelles

Ce formulaire a été établi conformément à la loi du 26 juin 2022 visant à octroyer une allocation pour l'acquisition de gasoil ou de propane en vrac destinés au chauffage d'une habitation privée.

Le SPF Economie conserve les données pendant maximum deux ans à partir du moment où elles sont communiquées par les ayants droit et le Registre national. Elles seront enregistrées et utilisées afin de déterminer votre qualité d'ayant droit.

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification, à l'effacement, de limitation et d'opposition, contactez le responsable du traitement :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'Energie - Cellule prime Mazout 300 euros
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

e-mail : chequemazout@economie.fgov.be

En cas de problème avec le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) : DPO@economie.fgov.be

Si vous pensez que le SPF Economie n'a pas traité vos données à caractère personnel conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous pouvez introduire une plainte, une demande de médiation ou une demande d'information auprès de l'Autorité de protection des données (APD). Autorité de protection des données Rue de la Presse 35 1000 Bruxelles E-mail : contact@apd-gba.be